

Séance du 24 février 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°24022026D06

Objet : Vote des subventions aux associations

Date de la convocation et de l'affichage : 18 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : 1

Abstentions : 1

Le 24 février 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Séverine DEBERNARDI
Jean-Luc PLAGNOL	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Aly DIARRA

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative locale, la commune alloue chaque année des subventions destinées à financer les actions des associations qui oeuvrent sur son territoire.

Après examen des demandes reçues, et sur avis de la commission Associations et liens sociaux du 12 janvier 2026, il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ A L'ATTRIBUTION
AEB GYM	1 500,00 €
AMICALE DES PECHEURS DU LAC ST ANDRE	600,00 €
AMICALE DES PECHEURS FRANCIN	600,00 €
APEI LES PAPILLONS D'AIX	600,00 €
APF France HANDICAP	300,00 €
ARCADE	8 000,00 €
ARTS ET NUANCES A FRANCIN	400,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DE L'ECOLE DE FRANCIN	500,00 €
AUX FOURS ET A FRANCIN	600,00 €
BIEN VIVRE EN YOGA	800,00 €
CLUB DE DANSE PORTE-DE-SAVOIE	600,00 €
CLUB LA BONNE ENTENTE	1 500,00 €
COEUR DE SAVOIE FOOTBALL	3 000,00 €
COMITE HANDISPORT SAVOIE	200,00 €
FNACA	600,00 €
HYPPOS CAMP	800,00 €
INFORMATION	8 000,00 €
JUMELAGE EN MARCHES	2 008,00 €
KARATE DE LA RAVOIRE	1 000,00 €
LACS	1 600,00 €
LE TETRAS LIBRE	402,00 €

L'EN VIE	500,00 €
LES AMIS DU GRANIER	1 000,00 €
LES BATTEURS DE CARTON	800,00 €
LES LIENS DE LA MAISON DES POSSIBLES	800,00 €
LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE	900,00 €
LOCOMOTIVE	300,00 €
MEMOIRE ET PATRIMOINE	1 200,00 €
OSTENDITE	400,00 €
PETANQUE DE LA SAVOYARDE	3 000,00 €
SO ART	350,00 €
SOU DES ECOLES CRINCAILLE	900,00 €
TENNIS CLUB FRANCCIN	1 600,00 €
UN BOUQUETIN EN EQUILIBRE	300,00 €
France ALZHEIMER	300,00 €
TOTAL	45 960,00 €

Vu l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dossiers de demande de subvention déposées par les associations,
Vu l'avis de la Commission Associations et Liens sociaux en date du 12 janvier 2026,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget à l'article 65741,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

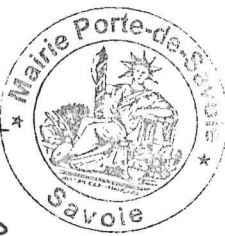
- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 24 février 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune le

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
Aly DIARRA



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le 04/03/2026



ID : 073-200083681-20260224-24022026D06-DE
